

Je ne fais que signaler ce qui arrivera en toute probabilité. Il est vrai que dans le mois de mars de l'année dernière il y a eu une légère augmentation dans les recettes provenant de l'accise, mais il est très improbable que le premier juillet prochain—tenant compte du chiffre élevé des estimations de l'honorable ministre, lesquelles ne comprennent point les estimations supplémentaires pour le service de l'année courante qui nous seront sans doute présentées en temps opportun—il est très improbable, dis-je, que les dépenses supplémentaires que nous aurons à faire ne seront pas égales à la légère augmentation que pourra fournir le département de l'accise.

J'ai observé qu'on a fait un usage déloyal de ces états publiés dans l'"Officiel," que ce soit de connivence avec le ministre des Finances ou d'après ses instructions, je n'en sais rien. J'espère qu'il n'en est pas ainsi, bien que je sois obligé de lui dire que la publication des mots que j'ai indiqués dans l'"Officiel"—paragraphe qui n'a jamais paru auparavant, au moins jusqu'après l'expiration de l'exercice, et jusqu'à ce que le ministre des Finances sût qu'il y avait un excédant ou un déficit—je dis que la publication de ce paragraphe à pareille époque exige des explications de sa part, à moins qu'il ne préfère nous laisser conclure que ce paragraphe a été publié soit par son ordre ou à sa connaissance dans le but de tromper le public au sujet de l'état réel des affaires.

M. FOSTER: Puisque mon honorable ami le prend sur ce ton, je vais lui répondre sans retard. Il n'y a pas la moindre raison à l'appui du doute qu'il vient de manifester. Ces états sont simplement préparés par le teneur de livres fédéral et signés par le sous-ministre. Je les vois quand ils sont dans l'"Officiel," ou quelquefois un peu avant qu'ils y soient insérés, et le plus souvent je ne les vois pas. Je n'ai rien eu à faire avec la publication de ce paragraphe. Si c'est le mot "excédant" que mon honorable ami désapprouve il peut s'en plaindre en toute liberté. Le relevé est simplement un état mensuel indiquant les sommes d'argent perçues durant ce mois et les sommes payées, et au-dessous on paraît avoir tiré une ligne et déclaré que pour ce mois, en comparant les sommes reçues et les sommes payées, il y a un excédant de tant, ce qui est hors de doute.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Non, ce n'est pas cela. Ce relevé comprend les neuf mois, et mon honorable ami le constatera, s'il veut bien l'examiner.

M. FOSTER: Mon honorable ami a lu, et j'ai le document qu'il a cité dans lequel il a fait allusion au mois de mars 1894, et comparativement au mois de mars 1895, et dans les deux cas, c'est un état mensuel.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable ministre fait erreur; je n'ai pas parlé de cela. J'ai fait allusion et j'ai indiqué les neuf mois expirés le 31 mars, et je l'ai clairement dit.

M. FOSTER: L'avez-vous dit en commençant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Oui.

M. FOSTER: Si l'honorable député a voulu parler des neuf mois, il a eu le soin de ne pas me
Sir RICHARD CARTWRIGHT.

transmettre le rapport contenant la comparaison concernant les neuf mois. Il m'a seulement transmis la comparaison mensuelle.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Si l'honorable monsieur avait examiné le document que je lui ai remis, il n'y aurait rien vu de semblable. Je vais le citer: "Total le 31 mars 1895, recettes perçues, \$24,533,009. Chiffre total des dépenses jusqu'au 31 mars 1895, \$23,844,991. Excédant, \$708,107."

M. FOSTER: Oui; mon honorable ami et moi avons tous deux raison. Nous avons ici en mars 1894 les recettes et les dépenses et l'excédant pour ce mois. Il en est de même pour les neuf mois.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Exactement, et c'est cet état que j'ai cité.

M. FOSTER: L'excédant y est inséré. Dans chaque cas ces états ne sont que ce qu'ils sont censés être, l'état financier du mois, ou les recettes et les déboursés durant les neuf mois. Ils représentent exactement ce qu'ils sont censés représenter. Appelez-le excédant ou autrement, c'est l'état réel des faits. Dans le cours des neuf mois, tant a été perçu en espèces, tant a été déboursé et tant reste en plus—un excédant sans aucun doute.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne trouve pas à redire à ce que le département de l'honorable ministre fasse un rapport des dépenses vérifiées. Ce que je trouve répréhensible, c'est que le mot "excédant" soit inséré maintenant pour la première fois. Ces états sont publiés chaque mois depuis la confédération, une période de vingt-huit ans, et je ne crois pas que l'honorable ministre puisse y trouver l'indication d'un excédant avant l'expiration d'un exercice. La raison en est que les chefs des départements savent bien que l'indication d'un excédant à une autre époque serait au plus haut degré de nature à induire en erreur, et je m'oppose à ce que l'insertion en soit faite dans l'"Officiel" parce que tout homme d'affaires au Canada, en voyant cette insertion et ne sachant pas mieux, se dirait tout naturellement: "Après tout les affaires ne vont pas si mal, puisqu'il y a un excédant de \$708,000 pour neuf mois."

M. FOSTER: L'honorable député voudra bien m'excuser si j'ajoute un mot ou deux. Mon assertion est vraie et mon honorable ami voudra bien l'accepter comme telle; mais je désire ajouter que c'est l'année dernière que je me suis occupé pour la première fois de la manière dont ces relevés étaient préparés. Avant cette époque, si je ne me trompe, à la fin de l'exercice, lorsque tous les comptes n'étaient pas encore reçus, mais quand des réclamations en souffrance et des comptes à vérifier devaient être transmis, j'ai dit au teneur de livres. "Cet état sera de nature à induire en erreur, si vous le publiez à la fin de l'exercice ou en juillet, parce qu'il y a encore des comptes à recevoir; à l'avenir, lorsque vous préparerez ce relevé à la fin de l'année, je veux que vous ajoutiez en note que l'état ne comprend pas les réclamations en souffrance et les comptes à vérifier qui ne sont pas encore produits, et qui rendront cet état tout différent."

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'accepte volontiers et avec plaisir la déclaration de l'hono-